



Arrêté municipal n°2023-343-DPP

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DU MAIRE DE LA VILLE D'AIRE SUR LA LYS

OBJET : Autorisation d'occupation du domaine public
Travaux de déménagement
5 place Notre Dame

Le Maire d'Aire-sur-la-Lys,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L113-3, L 113-4 L115-1, R115-1 et suivants, R141-13 et suivants,

Vu le Code des postes et des communications électroniques, notamment ses articles, L45-9, L47 et R20-45 à R20-54,

Vu l'arrêté ministériel du 26 mars 2007 relatif aux demandes de permissions de voirie mentionnées à l'article R20-47 du Code des postes et des communications électroniques,

VU la demande de **Monsieur et madame FLEURY** tendant à obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public afin d'effectuer les travaux cités en objet.

***** ARRETE *****

Article 1 :

Monsieur et madame FLEURY est autorisée à occuper le domaine public, afin d'effectuer leur déménagement, **les 23 et 24 septembre 2023.**

Le véhicule effectuant le déménagement sera autorisé à stationner sur le trottoir se trouvant devant le domicile de M et Mme Fleury.

Article 2.

L'occupation se fera dans les conditions de nature à ne troubler ni l'ordre public, ni la quiétude des habitants du voisinage.

Article 3.

Le permissionnaire sera tenu pour responsable envers la Ville aussi bien qu'envers les tiers, de tous accidents, dégâts, dommages de quelque nature que ce soit, pouvant résulter de l'installation faisant l'objet de la présente autorisation. La Ville d'Aire-sur-Lys ne les garantit en aucun cas pour les dommages causés à leurs dispositifs du fait des tiers et usagers des espaces publics considérés.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de Gendarmerie et tout agent de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet de la Ville et notifié à **Monsieur et madame FLEURY**.

Fait à Aire-sur-la-Lys,
Le 18/08/2023
Jean-Claude DISSAUX,
Maire d'Aire-sur-la-Lys

